

# Conseil des Etudes et de la Vie de l'Etudiant

Jeudi 11 avril 2013

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, M. Arnaud Lecoffre, Mlle Carol-Anne Loher-Jamot, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Julien Ouvrard, M. Florian Ringuet, Mlle Mélanie Thongsith, M. Aurélien Vinay, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta, M. Stéphane Blardat.

Membres à titre consultatif : M. Arnaud Giacometti, M. Alain Gueiffier, M. Bruno Boissavit, Mme Anne Azanza, Mme Véronique Brechet, Mme Carole Accolas, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Caroline Gonzalez, Mme Joëlle Lardon, Mme Danielle Mure, Mme Pascale Garcia, Mme Stéphanie Rolin, Mme Christine Maisonneuve, Mme Nicole Fanien.

Correspondants pédagogiques : M. Xavier Aparicio, M. Pascale Chareille, M. Alexis Chommeloux, M. Christophe Hourieux, Mme Bénédicte Montigny, M. Pierre Mouzet, Mme Nathalie Poirot, Mme Claudine Tacquard.

Personnes excusées : M. Hubert Lardy, M. Francis Bourreau, Mme Bénédicte Delaunay, Mme Christine Poirier, Mme Martine Pelletier, M. Bernard Buron, Mme Béatrice Boillot, M. Sébastien Boyer, M. Benoit Wolf, M. Laurent Gerbier, Mme Stéphanie Rolin.

## 1- Approbation du compte rendu du 7 mars 2013

Les membres du CEVU adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

## 2- Informations générales

Nadine Imbault informe le CEVU que lors de la Commission des Présidents d'Université, JM Jolion et D Pistorio de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) ont présenté la nouvelle procédure d'accréditation des universités qui figure dans le projet de Loi de l'Enseignement Supérieur. Ce projet de loi a été accepté par le CNESER le 18 février 2013.

En France, actuellement on dénombre 2231 Licences Professionnelles (LP), 1420 licences générales, 1891 mentions de master (6050 spécialités). Le problème identifié par le ministère ne concerne pas le nombre de diplômes mais le nombre d'intitulés différents et ainsi que la durée de vie de ces intitulés.

Les éléments suivants constituent les modalités de la réforme et ce qui sera demandé aux établissements :

- l'acte d'habilitation s'appuiera sur de nouveaux critères davantage liés à la capacité à faire plutôt qu'un engagement à faire,
- l'offre de formation devra être plus lisible (suppression des spécialités et instauration d'une nomenclature des intitulés de mentions),
- la procédure sera allégée : approche plus globale de la fonction formation à l'échelle d'un site,
- l'autonomie pédagogique des établissements sera renforcée en passant d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori. Le ministère demandera à l'AERES de regarder plus les procédures qualité en intégrant les étudiants, en prenant en compte la réingénierie de la formation, la politique des stages, la maîtrise de la deuxième langue, le numérique ... L'AERES recentrera son évaluation sur la qualité et le respect des procédures et du cahier des charges,
- l'objectif est de remettre le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) au cœur du dispositif.

Voici les points qui fondent l'accréditation :

- l'offre comme axe stratégique :
  - o offre cohérente par rapport à son territoire,
  - o offre cohérente par rapport à la politique de recherche, à la politique de ressource humaine, la politique internationale, par rapport aux moyens, au sens de l'utilisation des budgets internes à l'établissement,
  - o une cartographie de l'offre doit être faite,
  - o appui à l'offre (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, supplément au diplôme, Modalités de Contrôle des Connaissances)
- l'organisation pédagogique de l'offre va être regardée
  - o quels vont être les opérateurs, les lieux de discussion (conseils de perfectionnement)
  - o composition des équipes pédagogiques (compétences des membres par rapport à la formation)
  - o adossement à la recherche pour les masters
  - o organisation pédagogique avec le nombre de parcours. Les parcours ne seront pas habilités mais leur articulation sera étudiée
- cartographie des moyens
  - o répartition et ressources de l'établissement et ses dépenses avec l'offre
  - o répartition entre les différentes activités de l'établissement
  - o politique des moyens

La nouvelle procédure prévoit qu'un dossier d'accréditation sera envoyé par l'établissement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à l'organisme d'évaluation. Il contiendra outre la politique de formation, la stratégie par champs, la soutenabilité de l'offre.

Un organisme donnera un avis au ministère et lui fournira des éléments de bilan pour une synthèse sur les points forts, les points à améliorer.

Le CNESER validera un arrêté d'accréditation avec la liste de tous les diplômes. Les Ecoles doctorales et les Ecoles Supérieures de Professorat et d'Education sont intégrées au processus.

Des textes de référence serviront d'appui aux accréditations (cahier des charges, nomenclature des intitulés de formations, cadre national des formations).

Concernant les nomenclatures, on s'achemine vers une nomenclature plus disciplinaire pour les licences et plus « approche métiers » pour les masters.

En septembre 2015, tous les établissements auront fait disparaître leurs spécialités.

## **Nomenclature en master**

L'objectif fixé par la Ministre est de proposer une nomenclature qui s'éloigne peu d'une centaine d'intitulés. Les intitulés sont regroupés en grands secteurs qui relèvent des domaines tels que définis par

le L.M.D (Droit, Economie, Gestion ; Sciences Humaines et Sociales, Arts, Lettres et Langues, Sciences Technologies Santé).

Par exemple pour le domaine Droit Economie Gestion, on dénombrerait 4 secteurs (droit, économie, science politique, gestion) avec une déclinaison des mentions dans chaque secteur (16 en économie, 13 en gestion, 4 en science politique, 20 en droit).

## Nomenclature en licence

Le comité de suivi licence propose 36 mentions de licences générales dans 4 domaines. Le comité propose le principe d'une révision régulière de la liste en y associant des représentants des établissements. Les principes sont les suivants : la licence doit rester un diplôme généraliste et couvrir un spectre de connaissances et compétences suffisamment large. La lisibilité doit être un critère majeur. Les formations proposées en licence doivent favoriser l'acquisition de compétences pluridisciplinaires et elles doivent permettre une orientation et une spécialisation progressives.

Plusieurs éléments sont intervenus dans la discussion :

- lisibilité et cohérence : en licence une mention s'appuie sur un grand champ disciplinaire. Une licence est réputée être de mention « x » si au moins 90 crédits sur les 180 relèvent de la discipline « x ». Il faut moduler ce principe dans le cas de parcours bidisciplinaires.
- La mobilité : un étudiant ayant N crédits dans l'université A dans la mention x doit pouvoir s'inscrire avec N crédits de la mention x de l'université B
- L'annexe descriptive au diplôme : c'est un élément essentiel au diplôme délivré.

Diplômes bi-disciplinaires, bi-licences, doubles licences : le comité a retenu le principe de mentions monodisciplinaires avec un rattachement possible à plusieurs domaines.

- Majeure disciplinaire : l'intitulé bi-disciplinaire figure au niveau d'un parcours au sein d'une mention relevant de la majeure (ex : dans la mention histoire le parcours histoire-géographie ou dans la mention physique le parcours physique-chimie),
- Doubles licences : concernent 2 disciplines chacune d'elles relevant d'une mention de licence. Ces formations ouvrent l'attribution de 2 diplômes,
- 2 disciplines équilibrées (ex lettres et arts, économie-gestion, histoire-géographie, physique-chimie, ...) : ces formations relèvent de la mise en œuvre de parcours au sein d'une mention disciplinaire et de leur valorisation dans le supplément au diplôme.

## 3- Pédagogie

### Présentation du Pôle de Production Pédagogique

Léa Hezard, ingénieure pédagogique spécialiste de la F.O.A.D (Formation ouverte à distance) a intégré à la rentrée l'équipe déjà composée par Jean-Philippe Letourneur (audiovisualiste) et Lionel Fandeur (ingénieur pédagogique).

Le pôle est chargé notamment de développer les cours en F.O.A.D, d'assister les enseignants pour leur apporter des solutions innovantes notamment dans le domaine de l'audiovisuel mais aussi de développer et promouvoir la plateforme pédagogique CELENE.

La présentation figure en pièce jointe.

### Diplômes d'université ou interuniversitaire, suite de l'examen des dossiers

Lors du précédent conseil, quelques dossiers n'avaient pu être adoptés car des points devaient être éclaircis. Le SEVE a des réponses sur tous les dossiers sauf un. Il s'agit du DIU Chirurgie Robotique, qui est porté par l'Université de Strasbourg et qui fonctionne avec un découpage par journées et non pas heures. L'UFR de Médecine est encore en attente de précision par l'Université de Strasbourg et n'a donc pas pu apporter les compléments nécessaires.

Nadine Imbault reprend les dossiers qui avaient soulevé des questionnements et présente les réponses apportées.

DU Art Thérapie : le dossier prévoyait un niveau de diplôme type Master 2 ce qui était trop élevé par rapport au volume horaire du DU. Le porteur du projet a donc proposé d'abaisser le niveau à bac +4. Il est rappelé qu'il ne sera plus délivré par le SEVE d'attestation de niveau pour ce DU.

Hématologie biologique : Ce dossier était arrivé en retard et l'expert rapporteur avait soulevé un certain nombre de questions. Les réponses ont toutes été apportées de manière satisfaisante.

Nadine Imbault propose au CEVU de voter sur les dossiers qui avaient été ajournés.  
L'avis du CEVU est positif à l'unanimité

## Modification de maquettes pour la rentrée 2013

- UFR Droit, Economie et Sciences Sociales

### **Licence d'Economie**

La modification de la maquette répond à la demande de respecter le cadrage de l'établissement relatif à l'obligation de prévoir des Unités d'Enseignement d'Ouverture dans toutes les maquettes de licence. Le projet réintroduit bien des UEO sans réduire les volumes horaires des autres unités d'Enseignement alors que la modification doit s'opérer à coût constant. La maquette présente une augmentation horaire, le dossier doit donc être revu par la composante, il est retiré de l'ordre du jour et sera représenté lors du prochain CEVU.

- UFR Lettres et Langues

### **Master 1 Sociolinguistique et Didactique des Langues - FLE**

Ce point permet aux étudiants d'avoir un plus grand choix d'Unités d'Enseignement (UE) optionnelles. Le conseil de l'UFR du 28 février 2013 a donné un avis favorable.

C'est une modification mineure, l'ajout de cette UE est sans coût supplémentaire pour l'établissement et sans changement pour la charge de cours. Cette UE est entièrement assurée « création +tutorat » par l'Université d'Angers.

L'avis du CEVU positif à l'unanimité.

### **Master 2 finalité recherche Sociolinguistique et Didactique des Langues à distance, spécialité FLE/S, parcours langues, sociétés, appropriation**

Les modifications portent sur un élément pédagogique (EP) auparavant optionnel et qui devient une unité d'enseignement(UE) obligatoire « UE4 Plurilinguisme et inter culturalité » entraînant une nouvelle numérotation des UE. Le séminaire de recherche UE 4 devient l'UE 13.

Se pose la question du seuil d'ouverture des options notamment dans les filières à petits effectifs. Ce débat pourrait avoir lieu à un CEVU de la rentrée.

Le CEVU adopte à l'unanimité les modifications proposées.

### **Master Etudes Germaniques, Discours et Pratiques de la Médiation Culturelle, rentrée 2013**

Le renforcement de la professionnalisation a permis l'introduction d'un nouveau cours « UE 17 Management interculturel ». Il est mutualisé avec le master Langue et Commerce International de LEA. Cet ajout à coût constant permet d'améliorer la formation au bénéfice des étudiants.

Le CEVU est favorable à l'unanimité.

## 4- Vie de l'Etudiant

Election d'un représentant Biatss et de deux étudiants à la Commission d'Aide à la Mobilité.

Cette commission gère une importante enveloppe de 445 000 € et finance la mobilité des étudiants dans le cadre de leurs cursus.

Les candidats sont : Mireille Motteau chez les Biatss, avec comme suppléante Christine Maisonneuve.

Etudiants : Maximilien Bullett et Mathieu Cluzel sont candidats.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres du CEVU.

## 5- Conventions

## **Convention avec le lycée Voltaire d'Orléans relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (DTS IMRT) donnant le grade de licence.**

La délivrance de ce diplôme de technicien nécessite qu'une partie de la formation soit dispensée par des enseignants de l'université.

Les parties proposeront conjointement au Recteur d'académie la composition de la commission pédagogique et du jury de délivrance des crédits ECTS.

Les étudiants régulièrement inscrits dans le lycée doivent prendre en dernière année de formation DTS IMRT une inscription à l'Université François-Rabelais de Tours sans versement de droits spécifiques. Ils pourront avoir accès à certains services de l'université : ENT, Moip, bibliothèque universitaire.

Les enseignements semestriels seront validés à l'issue de chaque semestre. Des modalités de rattrapage seront organisées en accord avec la commission pédagogique.

L'Avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

## **SUFCO**

### **Convention Régionale avec l'Académie d'Orléans-Tours, le CNAM, Universités de Tours et Orléans, et l'ONISEP**

L'objectif est d'apporter une meilleure lisibilité de l'offre de ce réseau sur les territoires, de rechercher des cohérences et des complémentarités en valorisant un Service Public Régional de formation continue de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, en allant du niveau V au niveau 1 et à destination de tous les publics.

Les axes de partenariat sont les suivants :

- Connaissance réciproque des structures partenaires et offre de formation pour faciliter l'orientation professionnelle des adultes
- VAE, mise en commun des ressources
- Professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation
- Mise en œuvre de la FOAD, partage de pratiques et mise en œuvre en commun de ressources
- Actions commerciales ou de communication : journée régionale de formation continue, manifestations, forum et diffusion de la culture scientifique
- Contribution commune à des projets, innovation pédagogique, veille et réponse aux appels d'offres.

L'Avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

## **Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la reconnaissance du grade de Master au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste avec l'Université François-Rabelais de Tours et la Région Centre, l'Agence Régionale de Santé du Centre, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours et l'Ecole d'Infirmiers-Anesthésistes**

L'école de formation de Chambray les Tours s'engage à mettre en place la formation telle que décrite dans l'arrêté du 23 juillet 2012 conduisant au diplôme d'état d'infirmier-anesthésiste.

L'école transmettra le référentiel de formation et le projet pédagogique ainsi que la liste des intervenants.

Des enseignants universitaires interviendront dans les domaines suivants : sciences humaines, sociales et droit, sciences physiques, biologiques et médicales, les fondamentaux de l'anesthésie-réanimation et urgence, exercice du métier de l'infirmier-anesthésiste dans les domaines spécifiques, étude et recherche en santé, mémoire professionnel.

Des enseignants universitaires seront associés à l'évaluation interne mise en place par l'institut de formation.

A partir de la liste fournie par l'école, les étudiants seront inscrits administrativement sous le statut de stagiaire à l'université via le SUFCO.

- La première année la somme de 75€ par stagiaire sera demandée pour permettre l'accès au SCD, ENT, et couvrir les frais de gestion de dossiers. Elle sera facturée par le SUFCO à l'école.
- La deuxième année, un montant de 250€ par stagiaire (à confirmer selon les droits universitaires fixés par arrêté ministériel en juillet pour l'année universitaire à venir) pour couvrir les frais complémentaires découlant de la délivrance du diplôme de Master. Le SUFCO adressera la facture à l'école en novembre de l'année de rentrée.
- En complément les stagiaires pourront prendre à titre individuel et optionnel le PACK Sport (40€ la première année et 20€ la seconde année) et/ou le Passeport Culturel Etudiant (PCE) à 7€.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

## UFR Médecine

### **Convention avec l'Institut de Formation en Ergothérapie**

Après concertation des deux établissements, l'accès en première année de formation en ergothérapie, jusque là réservé aux étudiants ayant réussi le concours d'admission, est élargi par dérogation aux étudiants de première année ayant suivi et validée la PACES (arrêté du 27 avril 2012).

Les étudiants s'inscriront dans l'option médecine, kinésithérapie et ergothérapie.

Cinq places sur trente sont réservées pour la rentrée 2013. Les étudiants ayant obtenu le même rang de classement seront départagés par le jury au vu de leur dossier.

Cette convention est conclue pour 2012-2013 uniquement et avec la possibilité de reconduction selon les textes réglementaires régissant le recrutement et la formation en ergothérapie.

Les membres du CEVU adoptent cette convention à l'unanimité.

### **Convention avec l'Institut Régional de Formation de techniciens de laboratoire médical**

Cette convention est régie par le même arrêté que la précédente (27 avril 2012) permettant l'accès à la première année de formation aux étudiants de la PACES.

Seize places parmi les trente deux autorisées dans l'agrément IFRTLM sont proposées pour la rentrée 2013 aux étudiants de la PACES ayant participé aux épreuves de validation des semestres 1 et 2.

Un classement neutre après affectation aux autres concours avec l'obtention d'une note 8/20.

L'affichage des résultats est effectué à l'IRFTLM, UFR Médecine et Pharmacie.

L'Avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

## Relations Internationales

### **Convention avec l'Université des Sciences et Technologies de Hanoï - Hoa Lac et un consortium d'établissements français Ecole Supérieure de Cachan, Ecole des Mines d'Albi Carmaux, Institut National Polytechnique de Toulouse, Institut National de Sciences appliquées de Toulouse, Université du havre, Université François-Rabelais de Tours et l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier.**

Cette convention a pour objectif d'organiser le partenariat international et de définir les modalités de formations proposées du Master USTH « Energies renouvelables » co-habilités dans un consortium d'établissements français.

Il s'agit de formation de futurs cadres agissant pour le développement économique, technologique et scientifique du Vietnam.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

### **Convention pour la mise en place d'un programme d'échange avec city University of Hong Kong, Khsar, République populaire de Chine (Polytech' Tours)**

Un accord cadre a été signé en janvier 2012.

Il s'agit d'un nouveau partenariat avec une université située dans l'archipel de Hong Kong. Elle a été fondée en 1984 et représente aujourd'hui 20 000 étudiants. Elle est composée de trois collèges : Business, arts et sciences et sciences/engineering. Elle est classée parmi les meilleures universités d'Asie (192<sup>ème</sup> place selon classement de Shanghai).

L'échange d'étudiants est basé sur la réciprocité avec un maximum de 4 étudiants pour le master ou un étudiant pour une année.

Les étudiants d'échange doivent avoir un bon niveau en exigences linguistiques établi par l'établissement d'accueil :

- Pour City University, remplir une des conditions : IELTS 6.5, ou TOEFL 79 ou TOEIC 700
- Pour Polytech'Tours : IELTS 6.5 ou TOEIC 700 ou une lettre d'appui du professeur d'anglais de l'étudiant pour un semestre dans un des M2RI de cette composante.
- TEF 541 ou équivalent pour un cursus d'un semestre en spécialité d'ingénieur

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

## Conventions en renouvellement

**Convention d'échange d'étudiants avec Wilfrid Laurier University (Canada), porteur du projet Martine Pelletier**

**Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Sidney (Australie), porteur du projet Philip Whyte**

Il s'agit de deux conventions généralistes.

- Pour l'université Wilfrid Laurier le nombre d'échange reste le même soit quatre étudiants maximum par établissement.
- Pour l'université de Sidney l'échange d'étudiants passe à 2 étudiants équivalent temps plein ou 4 places semestrielles par établissement.

Les deux conventions sont conclues pour une période de cinq ans sauf dénonciation avec un préavis de douze mois pour l'Université Wilfrid Laurier et six mois pour l'Université de Sidney.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

### **Convention de coopération Formation /Recherche avec l'Université de Lomé - Togo (UFR Médecine, Sciences pharmaceutiques et Sciences et Techniques)**

Les porteurs français du projet sont les professeurs : M. Arbeille (Médecine), M. Monge (Sc et Techniques) et M. Yvonnet (Sc pharmaceutiques). Pour l'Université de Lomé il s'agit du Professeur I.A Glitho (faculté des Sciences)

La convention est conclue pour cinq ans sauf dénonciation avec un préavis de six mois.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

### **Convention de coopération relative à la délocalisation du Master Mathématiques et Applications à Ho Chi Minh Ville - Vietnam et les universités d'Orléans, de Tours, de Paris XIII et l'Ecole Polytechnique (UFR Sciences et Techniques)**

La formation se déroule sur une année universitaire d'août à septembre de l'année suivante, comprenant 6 unités de 40 h valant chacune 6ECTS. Parmi les 6 unités suivantes cinq sont dispensés par des enseignants français : Analyse fonctionnelle et équation aux dérivées partielles, modélisation des phénomènes issus des sciences naturelles, statistiques bayésiennes non paramétriques, analyse numérique pour les équations aux dérivées partielles, Processus de Markov et Optimisation et Contrôle.

La partie française s'engage à assurer le financement d'au moins 16 stages par an.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.